



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES (CCF) SUR LES COMPTES  
2025

### **L'organe de révision recommande au Parlement d'approuver les comptes 2025**

**Le Contrôle cantonal des finances recommande au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2025.**

L'audit a été mené par l'organe de révision en toute indépendance, comme le prévoient les dispositions légales, et selon les normes professionnelles reconnues par EXPERTsuisse. Ces travaux répondent à la volonté du Gouvernement et du législateur de contrôler de manière approfondie les comptes de l'Etat.

L'audit réalisé a été effectué selon les dispositions de la loi du 12 mars 2013 sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Le CCF relève qu'il a l'agrément en qualité d'expert-réviseur de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

Il émet une opinion d'audit indiquant que les comptes annuels et le bilan de l'Etat pour l'exercice 2025 sont conformes à la loi vaudoise sur les finances. Par ailleurs, il atteste également de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration cantonale vaudoise.

Dans son rapport sur l'audit des comptes annuels de l'Etat de Vaud, le CCF juge nécessaire d'attirer l'attention du lecteur sur trois compléments d'information figurant dans l'annexe de la brochure des comptes, sans incidence sur notre opinion d'audit, mais essentiels à la compréhension des états financiers.

Il relève également que des mesures ont été prises aux comptes 2025 et au budget 2026, en lien avec les comptes déficitaires 2024 et les exigences légales en matière d'assainissement financier.

En parallèle, il délivre son rapport d'activité 2025 qui comprend notamment la liste des

62 rapports établis dans le courant de l'année 2025.

Les deux rapports susmentionnés sont publics.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 12 mai 2026

Sébastien Chenuz, chef du Contrôle cantonal des finances, [021 316 19 70](tel:0213161970)